

Révision n° 2 du SCoT – Schéma de Cohérence Territoriale

Réunion publique

Date et lieu : Le 4 décembre 2024 à Dol-de-Bretagne

Participants : Entre 10 et 15

Accueil : M. Denis Rapinel, Maire de Dol-de-Bretagne

Introduction : M. Pierre-Yves Mahieu, Président de la coopération Pays de Saint-Malo

Présentation : M. Bertrand Douhet, Directeur de la coopération Pays de Saint-Malo
Cf. support de présentation ci-joint

Sujets	Question ou commentaire du public	Éléments de réponse apportées
ZEN <i>Zéro Emissions Net</i>	Pourquoi parler de ZEN : l'objectif ne paraît pas tenable.	Cela relève d'une trajectoire à établir pour un horizon à 25 ans. Il ne s'agit pas d'un zéro brut mais net qui permet de continuer à émettre à condition de compenser. Au vu de la situation, il reste beaucoup d'incertitudes et de questions.
Gestion de l'eau potable	La pose systématique de récupérateur pour toute construction est recommandée depuis longtemps et paraît aujourd'hui dépassée. Au vu du changement climatique, ne faudrait-il pas basculer sur des toilettes sèches ?	Les toilettes sèches sont peut-être l'avenir du point de vue environnemental mais ne paraissent pas en adéquation avec les aspirations sociales. L'objet d'un SCoT est de fixer des points d'équilibre entre les différents enjeux.
Renaturation	Inquiétude relative à une « mise sous cloche » du secteur des polders et des marais. Pourquoi est-il repéré en vert sur la carte TVB – Trame Verte et Bleue – ? Il ne s'agit pas d'une zone humide. L'agriculture doit pouvoir perdurer et même se moderniser.	La cartographie ne cible pas une zone de renaturation potentielle mais un réservoir de biodiversité, en lien avec le classement du secteur en zone Natura 2000 / Zone de protection spéciale pour les oiseaux. Par ailleurs, la cartographie reprend les délimitations opérées au titre du site classé et n'emporte pas de règles supplémentaires. Le détournement relatif aux exploitations agricoles est bien repris pour permettre leur modernisation.



Sujets	Question ou commentaire du public	Éléments de réponse apportées
Zones humides	Les zones humides doivent être préservées. Les inondations à Valence en Espagne témoignent des conséquences dramatiques qu'engendrent leur destruction au profit de l'urbanisation.	
Équipements	Les questions de santé sont-elles traitées ? Le projet d'implantation du nouvel hôpital est-il abordé ?	Dans la mesure où l'implantation s'effectue dans espace aménagé, il n'y a pas de sujet relatif au foncier. Le projet d'hôpital relève d'un « coup parti » et d'un champ de décision supra-SCoT. L'enjeu est aujourd'hui de tenir compte de ce projet, en termes de cohérence avec les autres sujets (mobilité, services...). Le sujet aurait pu être abordé dans le SCoT en vigueur ; mais, à la fin de son élaboration (2015-2016), ce projet de transfert n'était pas d'actualité.
Mobilités	Ce thème et la cartographie associée est très importante. Il faut permettre aux gens de se déplacer. Sinon, cela pourrait conduire à une désertification du milieu rural.	Le SCoT est porteur d'une volonté de rééquilibrage au profit de l'Est et du Sud du territoire du pays. Les propositions d'objectifs révisés tiennent compte de cette orientation, tant en termes de logement, d'économie que de mobilité, avec l'ambition d'accroître les liaisons sur cet axe et rouvrir une halte à Pleine-Fougères.
Activités primaires	La préservation des terres non-gélives est-elle prise en compte ?	Aujourd'hui, il n'y a pas de ZAP – Zone Agricole Protégée – sur le territoire. L'objectif est d'encourager ce type de protection sur différents secteurs à enjeux dont les terres non gélives.

Pièces jointes : Support de présentation